

RAPPORT ANNUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

HARMONIE MUTUELLE - EXERCICE 2024

Le présent rapport relatif à l'exercice 2024
est approuvé par le Conseil d'Administration
en séance du 3 avril 2025

Thomas Blanchette
Président

Crédit photo : Harmonie Mutuelle



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
1.1	ÉDITO	6
1.2	HARMONIE MUTUELLE, ENTITÉ FONDATRICE DU GROUPE VYV	7
2	RAPPORT DE GESTION	8
2.1	PRÉSENTATION D'HARMONIE MUTUELLE ET DE SES ACTIVITÉS	9
2.2	PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ	10
	ACTIVITÉ ASSURANCE	11
	ACTIVITÉ GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	11
2.3	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	12
	ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE SANTÉ ET PRÉVOYANCE	12
	ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE	12
2.4	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024	13
2.5	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	17
2.6	ÉLÉMENTS BILANTIELS	19
	PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	20
	FONDS PROPRES	20
	INTÉRÊTS MINORITAIRES	21
	PROVISIONS TECHNIQUES	21
2.7	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	22
3	COMPTES CONSOLIDÉS	23
3.1	BILAN - ACTIF	24
3.2	BILAN - PASSIF	25
3.3	COMPTE DE RÉSULTAT	26
3.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	28
4.1	FAITS SIGNIFICATIFS	29
4.2	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	29

SOMMAIRE

4.3 	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	30
	RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE	30
	DURÉE DES EXERCICES – DATE DE CLÔTURE	30
	MÉTHODES D'ÉVALUATION	30
	ÉCARTS D'ACQUISITION	30
	LES PLACEMENTS IMMOBILIERS	31
	LES PLACEMENTS MOBILIERS	31
	LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DURABLE	32
	LES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS	32
	LES CRÉANCES ET DETTES	33
	ÉVALUATION DES PRINCIPALES PROVISIONS TECHNIQUES	33
	LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34
	IMPÔTS DIFFÉRÉS	35
4.4 	PRINCIPAUX RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	35
	RETRAITEMENTS D'HOMOGENÉITÉ DES COMPTES	35
	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	36
	ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES INTERSECTORIELLES	36
4.5 	CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION	36
	CHANGEMENT DE RÈGLES COMPTABLES	36
	CHANGEMENT DE RÈGLES D'ÉVALUATION	36
	CHANGEMENT DE RÈGLES DE PRÉSENTATION	36
4.6 	NOTES SUR LE BILAN	37
	ACTIFS INCORPORELS	37
	PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	37
	PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	39
	CRÉANCES	39
	AUTRES ACTIFS	40
	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	41
	FONDS PROPRES	41
	PASSIFS SUBORDONNÉS	41
	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	41
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	42
	AUTRES DETTES	42
	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	44
4.7 	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	45
	PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	45
	VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE DES « AUTRES ACTIVITÉS »	45
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	45
	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	45
4.8 	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	46
	EFFECTIFS	46
	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	46

Les comptes appelés « comptes consolidés » sont des comptes compilés établis selon un référentiel ad hoc. Les montants et les commentaires sont exprimés en M€ dans le rapport de gestion et en k€ dans les comptes consolidés et l'annexe aux comptes consolidés.



INTRODUCTION

1.1 | ÉDITO

« Quand souffle le vent du changement, certains construisent des murs, d'autres des moulins. »

À l'image de ce proverbe, Harmonie Mutuelle – depuis sa création – a fait du changement une source d'énergie, pour mobiliser son collectif et nourrir son ambition : construire un modèle ouvert, vertueux et durable, où la performance économique sert l'intérêt collectif.

En 2024, dans un contexte exigeant, elle a su – comme vous le découvrirez dans ce rapport – consolider son modèle économique robuste et pérenne, activer son engagement de redistribution, accompagner durablement ses adhérents et entreprises clientes et accroître son impact positif sur la société.

Un chiffre – parmi tous ceux qui figurent dans ces pages – illustre cette dynamique : grâce aux bons résultats de 2024, Harmonie Mutuelle va redistribuer 84 millions d'euros à ses adhérents et entreprises clientes dans les deux ans qui viennent, en activant son « dividende Éco-santé ». À travers lui, elle réaffirme l'engagement voté par son assemblée générale en 2020, de redistribuer au moins 80 % des cotisations perçues en santé.

Ce mécanisme de redistribution, unique sur le marché, est protecteur des adhérents autant qu'il est incitatif : les comportements vertueux de chacun, par exemple par la participation à des actions de prévention ou dans son recours au système de santé, servent la collectivité des adhérents, qui en récolte les fruits.

Cela s'inscrit dans le cadre d'un mouvement plus large, lancé par Harmonie Mutuelle en 2024 : celui de l'Éco-santé. Son ambition ? Donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé, pour construire une santé plus accessible et durable.

Rester accessible et protéger durablement... C'est aussi l'ambition que nous poursuivons pour accompagner les 5 millions de personnes et 100 000 entreprises qui nous font confiance. Avec l'appui du Groupe VYV, nous avons poursuivi, en 2024, la diversification de nos offres en prévention, santé, prévoyance et épargne-retraite et renforcé la qualité de notre accompagnement : plus proches (maillage territorial affiné), plus réactifs (remboursements accélérés), plus numérique (hausse des interactions clients en ligne), Harmonie Mutuelle est toujours plus recommandée par ceux qu'elle protège.

Elle a également apporté de nouvelles preuves de son engagement social et environnemental, notamment à travers la réduction de son empreinte carbone et la dynamique de sa politique d'égalité professionnelle

La preuve d'un collectif qui avance et transforme le changement en moteur d'avenir.



THOMAS BLANCHETTE

Président
d'Harmonie Mutuelle



CATHERINE TOUVREY

Directrice générale
d'Harmonie Mutuelle

1.2 | HARMONIE MUTUELLE, ENTITÉ FONDATRICE DU GROUPE VYV

Harmonie Mutuelle est affiliée au Groupe VYV qui compte en 2024, 5 membres affiliés avec la MGEN, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), la Mutuelle Mare Gaillard et SMACL Assurances.

Créé en septembre 2017, le Groupe VYV est à la fois le premier acteur de l'assurance santé en France et le premier opérateur national privé non-lucratif de services de soins et d'accompagnement. Sa vision se construit sur une conviction : la santé est un droit. C'est pourquoi le Groupe VYV a fait de l'accès de tous à la santé, son premier engagement.

Dans le cadre du projet VYV 2025, le Groupe se développe autour de ses 3 métiers : Assurance, Soins et accompagnement, Logement. La force du Groupe VYV réside dans sa démarche d'intégration et de solidarité croissante.

Une convention d'affiliation signée entre l'UMG Groupe VYV et Harmonie Mutuelle, définit les relations entre ses membres affiliés et pose un mécanisme de solidarité financière entre eux. Son action s'organise autour de plusieurs unions spécialisées qui structurent les relations entre le groupe et ses entités :

L'UNION MUTUALISTE DE GROUPE (UMG)

Ses missions : assurer la coordination et le pilotage économique et stratégique d'ensemble au travers de son influence dominante, de son contrôle stratégique, de la gouvernance politique et opérationnelle, de l'organisation de la participation de tous au projet de transformation stratégique, de l'animation des communautés managériales et élues.

VYV3

Sa mission : 1^{er} réseau du secteur privé non lucratif en France, il conduit la stratégie de développement de l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV. Ce pilier occupe une place centrale dans le modèle que le groupe entend construire.

Ses composantes : VYV3 est née du rapprochement des activités de soins et d'accompagnement des groupes Harmonie (ex-Harmonie Services Mutualistes) et MGEN (MGEN Action sanitaire et sociale et MGEN Centres de santé). Elle regroupe des unions territoriales de la Mutualité française, des mutuelles dédiées, des associations de l'économie sociale et solidaire et des structures à capitaux mutualistes.

LE GROUPE ARCADE-VYV

Sa mission : développer le pilier Habitat et logement social du groupe autour de la promotion du Logement santé. Il est aujourd'hui le 4^{ème} bailleur social par la taille de son parc HLM.

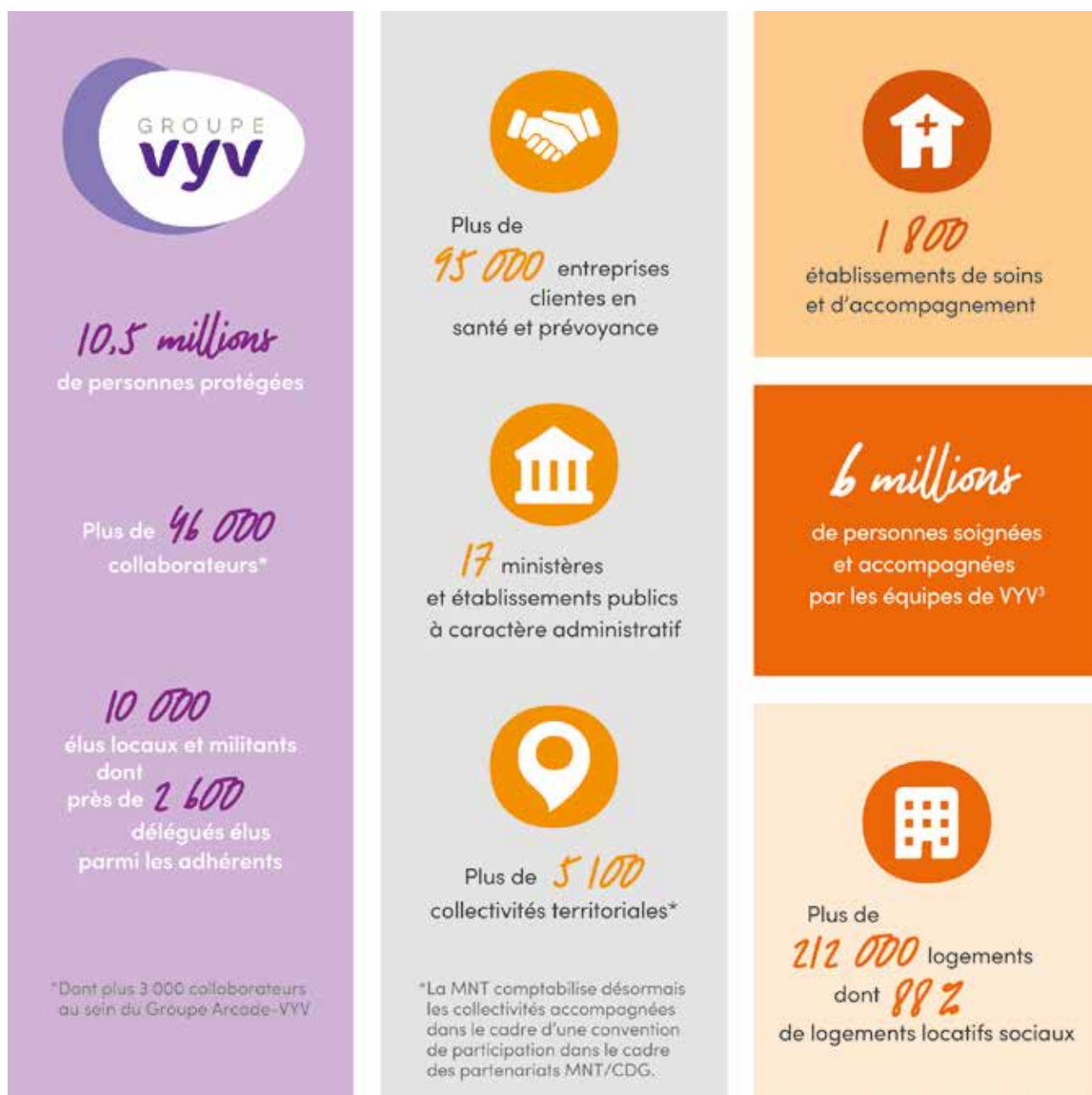
Ses composantes : avec un ancrage local renforcé grâce à ses 32 filiales, le Groupe Arcade-VYV est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

VYV PARTENARIAT

Ses missions : faciliter le développement des mutuelles adhérentes – autour de la formation, de la législation, de la mutualisation des moyens, notamment – tout en respectant leur autonomie et leur liberté d'administration.

Ses composantes : 51 mutuelles de différentes tailles représentant plus de 700 000 personnes protégées partageant les valeurs d'un grand groupe et souhaitant s'adosser à lui.

VYV > CHIFFRES CLÉS





RAPPORT DE GESTION

2.1 | PRÉSENTATION D'HARMONIE MUTUELLE ET DE SES ACTIVITÉS

Première mutuelle santé de France, Harmonie Mutuelle a pour activité principale l'assurance complémentaire santé, représentant 97 % des cotisations acquises brutes en 2024. En parallèle, elle consolide son activité prévoyance, à travers la distribution de contrats d'assurance et de service spécifiques (activité portée par Mutex SA).

Elle développe également des activités d'Épargne-retraite, accompagne ses adhérents et entreprises clientes avec des offres adaptées de prévention (activité portée par la SASU IPS) et complète son offre globale avec des garanties dites « emprunteur » et des offres d'assurance IARD (activité portée par VYV Conseil).

Entreprise Mutualiste à Mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle a pour raison d'être : « Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs ». Cette raison d'être constitue sa boussole pour les prochaines années.

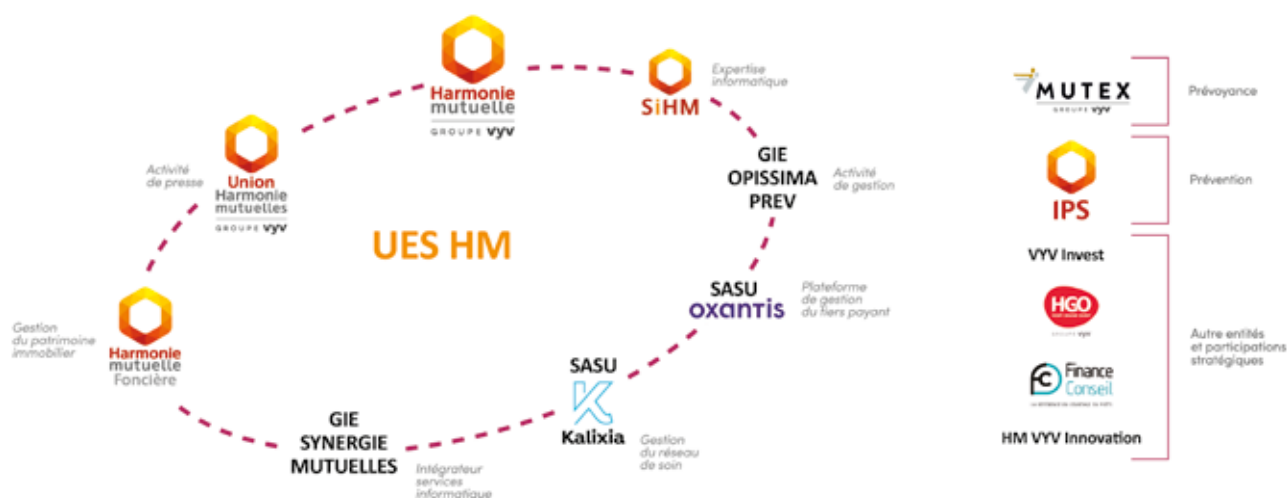
En 2024, cette raison d'être a donné naissance au mouvement de l'Éco-santé, afin d'inciter le plus de Français possible à agir plus tôt (en insérant, dans leur quotidien et au sein des entreprises, un recours plus important aux solutions de prévention existantes, comme les diagnostics, les dépistages, l'activité physique, etc.), plus vite (en orientant vers des prises en charge rapides pour tous, tels que le réseau de professionnels de santé Kalixia, le service deuxième avis médical, etc.) et autrement (en privilégiant des solutions à impact positif sur l'écosystème et les ressources).

Avec ce mouvement, Harmonie Mutuelle entend ainsi contribuer à faire évoluer les habitudes et comportements de santé et à construire une santé accessible, responsable et durable. La mise à disposition du media Harmonie Santé (magazine et site web), l'organisation d'agoras sur des sujets de santé dans les territoires et les actions menées sur le terrain par sa communauté d'élus contribuent à sensibiliser chacun en proximité.

Le mouvement de l'Éco-santé s'incarne également par l'activation du dispositif de redistribution d'Harmonie Mutuelle sous la forme d'un « dividende Éco-santé ». Sans actionnaires à rémunérer, ce mécanisme permet à Harmonie Mutuelle de redistribuer à ses adhérents, dans les deux ans, une partie des résultats générés sur l'année. Les modalités de redistribution seront fixées ultérieurement par le conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle.

Dans le cadre de son activité, la mutuelle s'appuie sur des filiales ou GIE, notamment le GIE Systèmes Information Harmonie Mutuelles (GIE SIHM) qui opère ses systèmes d'information, le GIE Optissima prev qui gère les prestations de prévoyance et une foncière, Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV) pour la gestion de son patrimoine immobilier. Cet ensemble constitue l'UES Harmonie Mutuelle et compte plus de 5 600 salariés.

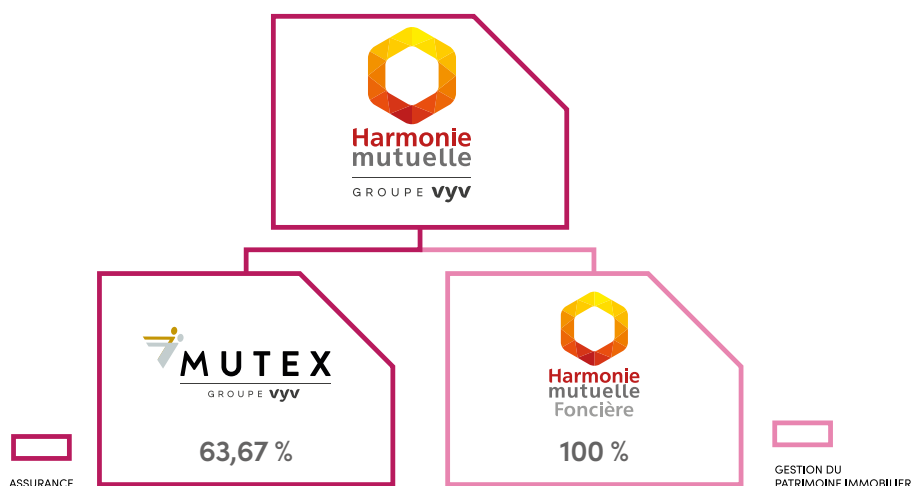
En 2024, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes en santé et en prévoyance et accompagne plus de 100 000 entreprises clientes et 165 000 entrepreneurs dans la vision consolidée de ses résultats.



2.2 | PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ

Dans la suite de ce rapport, tous les éléments présentés le seront sur le périmètre restreint à Harmonie Mutuelle, Mutex SA et Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie, cet ensemble étant dénommé le périmètre consolidé.

Harmonie Mutuelle est la structure consolidante et détient à 63,67% sa principale filiale d'assurance spécialisée dans la prévoyance (Mutex SA) et à 100 % sa filiale détenant son patrimoine immobilier (Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie SAS).



Le volume de cotisations acquises sur le périmètre consolidé s'élève à 4 311 M€ pour l'exercice 2024, le résultat net s'établit à 99 M€ et le total du bilan à 12 700 M€.

Les activités de chaque entité incluse dans le périmètre consolidé sont décrites ci-dessous.

ACTIVITÉ ASSURANCE

Harmonie mutuelle

Harmonie Mutuelle, devenue, lors de son Assemblée Générale du 6 juillet 2021, Entreprise Mutualiste à Mission, entend avoir un impact sociétal positif et mesurable. En inscrivant sa raison d'être dans ses statuts, elle agit, le plus en amont possible, sur les facteurs de santé afin de minimiser leurs conséquences. Harmonie Mutuelle est agréée pour pratiquer les activités d'assurance relevant des branches 1 (accident), 2 (maladie), 20 (vie-décès) et 21 (nuptialité-natalité) prévues à l'article R211-2 du Code de la Mutualité. Elle est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Son siège social est situé au 143 rue Blomet à Paris.

Au 31 décembre 2024, l'activité Non-Vie d'Harmonie Mutuelle intègre principalement l'assurance de garanties santé ainsi que la gestion d'indemnisation forfaitaire journalière en cas d'hospitalisation, ce qui représente plus de 98,6 % des cotisations acquises brutes de cession en réassurance en santé et en prévoyance en 2024. Conformément à son engagement pris en Assemblée Générale, l'entreprise affiche un taux de redistribution de 80 % en faveur de ses adhérents en complémentaire santé.

En 2024, les cotisations acquises brutes de réassurance s'élèvent à 3,2 Mds€. Le chiffre d'affaires, hors santé, représente 3,2 % du chiffre d'affaires total brut de la mutuelle.

Mutex SA

Mutex est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration. C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22). Le chiffre d'affaires de MUTEX est majoritairement orienté vers la prévoyance. La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques. Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires : rentes de conjoints et rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. et assistance avec I.M.A. et R.M.A. Harmonie Mutuelle, actionnaire majoritaire de Mutex, distribue et gère les activités de prévoyance mutualiste.

Les actionnaires de Mutex SA sont Harmonie Mutuelle (63,67 %) et VYV Invest (33,33 %).

En 2024, les primes brutes s'élèvent à plus de 1,1 Mds€. La prévoyance représente 91 % du chiffre d'affaires total brut de la société d'assurance dont 73 % apportés par Harmonie Mutuelle.

ACTIVITÉ GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV)

Harmonie Mutuelle a regroupé au sein d'une même société l'ensemble de son patrimoine immobilier qui était, soit détenu en propre, soit par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières. À ce titre, cette dernière a créé la SASU Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV) le 27 décembre 2019 dont elle détient la totalité du capital social. Les différents objets de cette société sont l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et la vente de tous immeubles à usage industriel, commercial, agricole, d'habitation ou de bureau, et, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises et notamment des sociétés à prépondérance immobilière, ainsi que, la propriété et la gestion de valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2024, la filiale HMFLV regroupe 114 immeubles propriétaires en France, soit 139 460 m² disponibles, expertisés pour un montant total de 299 M€. Cette foncière, qui accueille les salariés de la mutuelle, est une preuve concrète de l'ancrage territorial d'Harmonie Mutuelle.

2.3 | ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Le coût des dépenses de santé (appelée inflation médicale) affiche une hausse sur l'exercice de +4,2 %. Les prestations versées en prévoyance ont, elles aussi augmenté, impactées notamment par la revalorisation de l'indice AGIRC ARRCO.

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

L'année 2024 aura été dans la continuité de l'année précédente marquée par le début de l'assouplissement monétaire entamé par la Fed et la BCE. Cependant, les perspectives divergent de part et d'autre de l'Atlantique. De leur côté, les États-Unis ont baissé leur taux de 100 bps pendant l'année, mais le rebond de l'inflation à 2,9 % sur un an en décembre freine les perspectives pour 2025. Dorénavant, seules deux baisses de taux sont envisagées par la Fed en 2025. En Europe, l'année aura également été marquée par de nombreuses baisses, le taux directeur diminuant à 3 %. Contrairement à la Fed, la BCE souhaite amener ses taux autour de 2 % à la fin de 2025, l'inflation étant limitée dans la zone euro à 2,4 %. De plus, les perspectives de croissance pour 2025 en zone euro, à 1,3 %, ainsi que les crises politiques rencontrées par les deux pays moteurs de la zone, la France et l'Allemagne, poussent la BCE à soutenir l'activité économique.

Les marchés actions américains ont affiché une performance dans la continuité de 2023 : le S&P augmente de 23,31 %, tandis que le Nasdaq progresse de 24,88 %. Ces indices ont surperformé les marchés européens, avec un Eurostoxx 50 en hausse de 8,28 % sur l'année, et en particulier le CAC40 qui recule de 2,15 %. Côté taux, les principaux taux souverains ont augmenté sur l'année. Les bons du Trésor américain sont en hausse de 69 bps sur l'année, à 4,57 %, tandis que l'OAT 10 ans progresse de 63,5 bps, à 3,20 %. De plus, le spread entre l'Allemagne et la France n'aura cessé de s'écarter, se stabilisant autour des 80 bps à la fin de l'année. Enfin, après une hausse de 153 % en 2023, le Bitcoin progresse encore de 123,47 %, dépassant les 93000 \$, notamment soutenu par l'élection de Donald Trump.

Néanmoins, en complément des interrogations sur les politiques monétaires des banques centrales, des inquiétudes persistent pour 2025, notamment sur les sujets géopolitiques, avec la situation au Proche-Orient et en Ukraine. De plus, l'application de la politique de la nouvelle administration américaine interroge et laisse les marchés dans l'incertitude, en particulier sur la mise en place des droits de douane promis au Canada, au Mexique et à la Chine.

Impact sur les portefeuilles

Les actifs de placement d'Harmonie Mutuelle et de Mutex SA étant essentiellement composés d'actifs obligataires, l'assouplissement monétaire a permis d'améliorer le profil des mandats obligataires en réinvestissant sur des actifs de meilleure qualité, permettant d'améliorer le couple rendement/risque. Sur les OPC, les plus-values latentes ont progressé, notamment grâce à un marché action qui tire la performance globale des fonds diversifiés. De son côté, le marché immobilier est toujours en difficulté, certains actifs continuant de se déprécier fortement. Sur le marché du Private Equity, dans la lignée de l'assouplissement monétaire, l'indice Argos revient à son niveau de 2023 avec des multiples de vente se situant à 9,8x l'EBITDA, en hausse de 10 % par rapport au point bas de juin 2024. Au niveau des transactions, la dynamique récente de reprise pourrait se retrouver freinée si l'assouplissement monétaire se veut plus lent et que les valorisations poursuivent leur mouvement haussier. La difficulté rencontrée par certains fonds pour vendre leurs actifs place les investisseurs dans l'attente de distributions et impacte mécaniquement le TRI des fonds.

2.4 | FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024

En 2024, malgré un environnement complexe, Harmonie Mutuelle, leader de la santé de France et membre fondateur du groupe VYV, a su renforcer la solidité de son modèle, fondé sur une approche associant prévention – santé – prévoyance et sur son engagement de redistribution auprès de ses adhérents. Ses résultats 2024 lui permettent d'activer son dispositif de redistribution sous la forme d'un « dividende Éco-santé », grâce auquel un montant de 84 millions d'euros sera redistribué à ses entreprises clientes et adhérents, dans les deux ans. Ce dividende s'inscrit dans le cadre du mouvement de l'Éco-santé, lancé par Harmonie Mutuelle en 2024, qui vise à construire une santé durable en donnant, à chacun, les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé.

EN 2024, HARMONIE MUTUELLE CONSOLIDE SON MODÈLE DE REDISTRIBUTION

Sans actionnaires à rémunérer et entièrement tournée vers l'intérêt de ses adhérents et entreprises clientes, Harmonie Mutuelle s'est engagée, lors de son Assemblée générale de 2020, à **redistribuer au moins 80 % des cotisations perçues**. Une véritable spécificité qu'Harmonie Mutuelle est le seul assureur à garantir en France, dans le domaine de la santé.

Les résultats positifs générés sur l'année 2024 permettront à **Harmonie Mutuelle de redistribuer à ses adhérents**, dans les deux ans, un montant de **84 millions d'euros**, à travers l'activation de son dispositif de redistribution sous la forme d'un « dividende Éco-santé ». Les modalités de redistribution seront fixées ultérieurement par le conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle.

La démarche de redistribution portée par l'entreprise mutualiste à mission est par ailleurs soutenue par son **implication en matière de lutte contre la fraude**. Premier acteur du secteur à avoir adopté une approche industrialisée de la lutte contre la déperdition, Harmonie Mutuelle a évité le paiement indu de 2 % de prestations en santé et 1 % en prévoyance sur l'année 2024, au bénéfice de ses adhérents et entreprises clientes.

EN 2024, HARMONIE MUTUELLE PILOTE UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE SANTÉ-PRÉVOYANCE ET SUR LA MULTI-PROTECTION

En 2024, le chiffre d'affaires compilé Harmonie Mutuelle – Mutex a progressé de 5 %, atteignant 4,3 milliards d'euros, dont 3,2 Mds en santé et 1,1 Mds en prévoyance. Pour la première fois, Mutex franchit le milliard d'euros de chiffre d'affaires en prévoyance.

L'ensemble affiche un taux de redistribution maîtrisé (80,5 % en santé et 82,5 % en prévoyance) et un résultat net de 99 millions d'euros. En santé, Harmonie Mutuelle affiche de solides résultats positifs après plusieurs années impactées par la réforme du 100 % santé, tandis que la prévoyance est désormais installée comme le second métier cœur de l'entreprise.

La solidité de ce bilan est renforcée par un ratio de solvabilité important de 254,3 % pour Harmonie Mutuelle.

En 2024, Harmonie Mutuelle a également accéléré sa trajectoire de développement en matière d'épargne-retraite, avec un montant d'épargne cumulée de 79,6 millions d'euros, en progression de 39 % par rapport à 2023, renforçant ainsi la diversification de son accompagnement auprès de ses adhérents et entreprises clientes.

Fort de sa solidité et d'un développement efficace, Harmonie Mutuelle a ainsi emporté des appels d'offre structurants, auprès de clients exigeants comme le ministère des Armées (personnels civils), celui de l'Agriculture (prévoyance) ou celui des agents publics de l'office National des Forêts ou du Centre national de la propriété forestière. Côté entreprises, Harmonie Mutuelle a gagné la confiance de l'Institut Don Bosco et du groupe SFPI en santé et de la Fondation de Diaconesses de Reuilly et de Thiriet en prévoyance (tous deux, déjà clients en santé).

Des virages importants ont également été pris en 2024 et se poursuivront en 2025, avec une évolution des offres (notamment l'offre Protection Santé Particulier), le déploiement d'un maillage territorial plus fin et le lancement du mouvement de l'Éco-santé (voir plus bas).

EN 2024, HARMONIE MUTUELLE RENFORCE LA QUALITÉ DE SON ACCOMPAGNEMENT

Accompagner, c'est aussi être attentif aux besoins de ses entreprises clientes et de ses adhérents. 2024 aura été sur ce plan une année efficace, avec des indicateurs au plus haut, notamment une capacité à recommander (Net Promoter Score) en hausse (de +3 pour les adhérents, de +10 pour les entrepreneurs) et un taux de satisfaction clients au-dessus des 85 % et un taux de qualité relationnelle d'environ 90 %.

Harmonie Mutuelle traite 98 % de ses remboursements santé en moins de 48 H et pour les entreprises, 94 % des nouvelles affiliations se font en digital.

Plus globalement, sur le digital 70 % de ses adhérents disposent d'un compte en ligne. Près de 66 000 rendez-vous en agence ont été pris via l'application et 359 000 devis ont été générés en ligne, occasionnant 8 000 ventes à distance (+48 % vs 2023).

Une offre de gestion en santé collective 100 % en ligne a également été lancée.

Harmonie Mutuelle a également proposé à ses entreprises clientes de nouveaux services en ligne pour gérer leur contrat santé et proposer un accompagnement social au travers de son offre Harmonie Service Social, qui couvre aujourd'hui plus de 70.000 salariés (près du double par rapport à l'année 2023).

HARMONIE MUTUELLE MET LE TRAITEMENT DES DONNÉES, L'IA ET LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE AU CŒUR DE SES PRIORITÉS

Harmonie Mutuelle travaille – avec le groupe VYV – à mettre le traitement des données et l'IA au service des adhérents et entreprises clientes, et à répondre à ses enjeux stratégiques avec des moyens renforcés en 2024. Par exemple, pour continuer d'accélérer ses délais de gestion, Harmonie Mutuelle a lancé la solution LUKE pour automatiser certaines prises en charge, notamment en dentaire : 20 % des dossiers dentaires sont traités en temps réel (devis et factures).

Faisant de la protection des données de ses adhérents une priorité, Harmonie Mutuelle a adopté, dès 2019, une charte éthique de la protection des données, co-construite avec ses adhérents. Afin de traduire en actions concrètes les engagements pris dans le cadre de cette charte, Harmonie Mutuelle s'est, dans ce prolongement, dotée d'une politique générale de protection des données. Elle veille, par ailleurs, à renforcer en continue ses dispositifs de souveraineté et de sécurité numériques.

EN 2024, HARMONIE MUTUELLE LANCE LE MOUVEMENT DE L'ÉCO-SANTÉ

Avec l'Éco-santé, Harmonie Mutuelle impulse un mouvement collectif pour apporter des réponses aux enjeux de santé de notre pays, en donnant à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé. À travers cette démarche, Harmonie Mutuelle ambitionne d'embarquer avec elle tout son écosystème : salariés, élus, adhérents, entreprises clientes, partenaires, et plus largement le grand public. Cette initiative a rencontré un fort engouement, avec plus de 7 millions de vues sur le film de lancement, 2 millions de vues pour la vidéo réalisée avec le media en ligne « Brut » et une mobilisation croissante sur le terrain.

Ce mouvement s'est aussi incarné en 2024 par des actions concrètes, notamment en incitant financièrement les entreprises clientes à mettre en place des actions de prévention, ou encore à travers l'initiative Harmonie Mutuelle Friday, qui a mobilisé près de 100 entreprises en 2024 et permis la collecte de plus de 14 000 paires de lunettes en 2024. Le lancement du mouvement de l'Éco-santé a également été marqué par l'annonce de la création d'une journée dédiée à la santé des 5 600 salariés de l'UES Harmonie Mutuelle, pour 2025.

Cette dynamique Éco-santé s'appuie également sur une forte implication interne : 500 élus engagés, plus de 2 500 idées remontées pour nourrir la feuille de route Éco-santé. 7 salariés sur 10 ont exprimé leur volonté d'y contribuer activement.

L'Éco-santé répond à une attente sociétale croissante : 7 Français sur 10 sont prêts à agir pour leur santé. Ils se disent également favorables à des choix plus écoresponsables en matière de santé, comme opter pour des équipements médicaux recyclés ou d'occasion (sondage Odoxa 2024 pour Harmonie Mutuelle).

EN 2024, HARMONIE MUTUELLE CONTINUE DE FAIRE PROGRESSER LES OBJECTIFS DE SA RAISON D'ÊTRE

Harmonie Mutuelle a permis de maintenir l'accès aux soins et aux droits en complémentaire santé à plus de 7 000 adhérents en difficulté en accordant plus de 3,8 M€ d'aides financières, au titre de l'action sociale. Elle continue également à accompagner et suivre près de 230 000 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire.

L'engagement en faveur de la transition écologique s'est aussi intensifié, avec une réduction de 13,6 % des émissions de CO₂ en un an et une baisse de 46,8 % depuis 2019. Harmonie Mutuelle a également réduit de 57 % l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement.

À travers le fonds Harmonie Mutuelle Emplois France, la mutuelle a également contribué à créer et sauvegarder des emplois, dans les territoires, en apportant un soutien financier à plus de 300 entreprises, dont 44 % de TPE et de PME.

Au final, l'impact positif d'Harmonie Mutuelle sur la société se traduit par un Impact Score de 86,7/100, un résultat supérieur de plus de 60 % à la moyenne des entreprises ayant publié leur Impact Score (54/100).

UN ANCRAGE TERRITORIAL ET HUMAIN RENFORCÉ

Harmonie Mutuelle a poursuivi le développement de son ancrage territorial et de sa dynamique militante avec plus de 1 600 actions locales portées par ses élus, le déploiement d'un maillage commercial plus fin (12 régions et 96 « pays »), l'organisation d'une centaine d'agora mutualistes et le recrutement de plus de 1 600 élus (dont près de 600 nouveaux) à l'occasion des élections de mars 2025.

L'engagement des salariés, enfin, reste au cœur de la transformation, avec un engagement des salariés stable (mesuré par 2 baromètres Grand Angle en 2024) et un absentéisme en recul (-0,3), une égalité Homme / Femme de 96/100 et un taux d'emploi des personnes handicapées de près de 7,6 %.

Au sein d'une entreprise ouverte au dialogue (6 accords signés en 2024) et développant les compétences de ses salariés (188 000 Heures de formation, soit près de 8 % de la masse salariale), l'effectif a été renforcé par près de 500 salariés : les équipes de la DSI Mutex ont rejoint le GIE SIHM, tandis que les équipes de gestion Mutex et Chorum Gestion ont été intégrées au sein du GIE Optissima Prev. Plus de 5 600 salariés travaillent en 2024 au sein de l'UES Harmonie Mutuelle.

En 2024, ce collectif protège près de 5 millions de personnes en santé et en prévoyance et accompagne plus de 100 000 entreprises clientes et 165 000 entrepreneurs.

IMPACTS FINANCIERS

OPÉRATIONS EN CAPITAL

Harmonie Mutuelle, a acquis les parts détenus par Mutex Union dans Mutex SA pour 51,6 M€ et détient désormais directement 63,67 % de la société d'assurance.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE GESTION PRÉVOYANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le GIE Optissima Prev a été créé dans le cadre de la réalisation du programme « Prévoyance métier cœur » dont l'enjeu est de porter l'activité de gestion des prestations prévoyance dans le cadre d'un centre d'excellence dédié. Ainsi, les activités et moyens relatifs à l'activité de gestion de Mutex ont été transférés vers le GIE et Harmonie Mutuelle devient distributeur et gestionnaire des produits de prévoyance Mutex.

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information de Mutex a rejoint le GIE SIHM, afin de permettre la mise en œuvre d'une plateforme de gestion santé/prévoyance unique et de favoriser la convergence des systèmes d'information entre Harmonie Mutuelle et Mutex. La cession du logiciel de prévoyance a impacté le résultat exceptionnel sur la période.

CESSION DE PORTEFEUILLES

Le 31 décembre 2024 conformément à la parution au Journal Officiel, les activités de Carel Mutuelle et l'acceptation de Mutex Union, représentant environ 53 M€ de chiffre d'affaires et 680 M€ de provisions techniques, ont été transférées à effet rétroactif au 1er janvier 2024 au profit de la mutuelle Tutélaire.

OPTIMISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Dans une recherche constante d'optimisation des coûts du patrimoine immobilier et des frais de gestion par l'occupant Harmonie Mutuelle, plusieurs bâtiments ont été vendus en 2024 pour un montant de 2,4 M€ générant une plus-value sur la période de 0,7 M€.

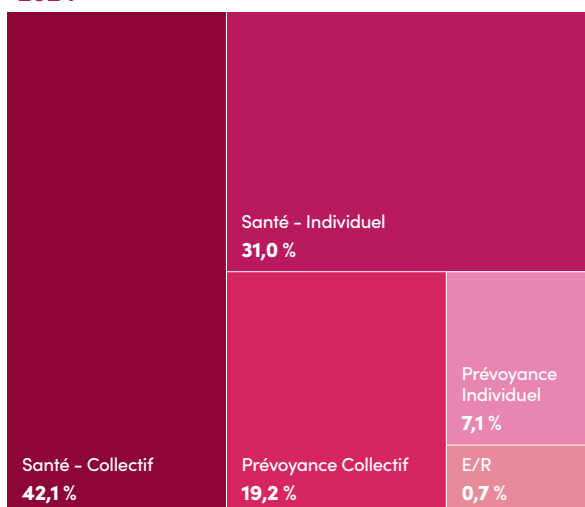
2.5 | RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En M€	ASSURANCE	AUTRE	31/12/2024	ASSURANCE	AUTRES	31/12/2023	VARIATION	%
Cotisations acquises	4 311	0	4 311	4 104	0	4 104	207	5 %
Charges des prestations d'assurance	-3 492	0	-3 492	-3 308	0	-3 308	-184	6 %
MARGE TECHNIQUE BRUTE	818	0	818	796	0	796	23	3 %
Résultat de réassurance cédé	-7	0	-7	-42	0	-42	36	-84 %
MARGE TECHNIQUE NETTE	812	0	812	753	0	753	58	8 %
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	11	11	0	11	11	0	1 %
Autres produits d'exploitation	23	1	25	60	1	61	-36	-60 %
Charges des autres activités	0	-44	-44	0	-47	-47	3	-6 %
Charges de gestion	-813	0	-813	-810	0	-810	-3	0 %
Autres produits nets non techniques	-13	0	-13	-16	0	-16	3	-21 %
Intersectoriels	-33	33	0	-30	30	0	0	
Frais de fonctionnement nets	-835	1	-834	-796	-5	-801	-33	4 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-23	1	-22	-43	-5	-48	26	-54 %
Résultat financier	166	0	166	151	0	151	15	10 %
Résultat exceptionnel	16	1	17	17	2	19	-2	-13 %
Impôts sur les résultats	-35	0	-35	-69	-1	-70	35	-50 %
RÉSULTAT NET	124	1	125	56	-4	52	73	140 %
Intérêts minoritaires	-26	0	-26	-25	0	-25	-2	7 %
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	98	1	99	32	-4	28	71	259 %

Les cotisations acquises brutes de réassurance s'établissent à 4 311 M€ en 2024 contre 4 104 M€ en 2023, soit une hausse de + 5 % sur l'exercice. L'assurance santé représente 73 % des cotisations acquises en 2024 contre 71 % en 2023. En parallèle, l'activité d'assureur de risque à branche longue, dont la prévoyance collective/individuelle, le portefeuille emprunteur et l'épargne retraite représente 27 % des cotisations acquises en 2024.

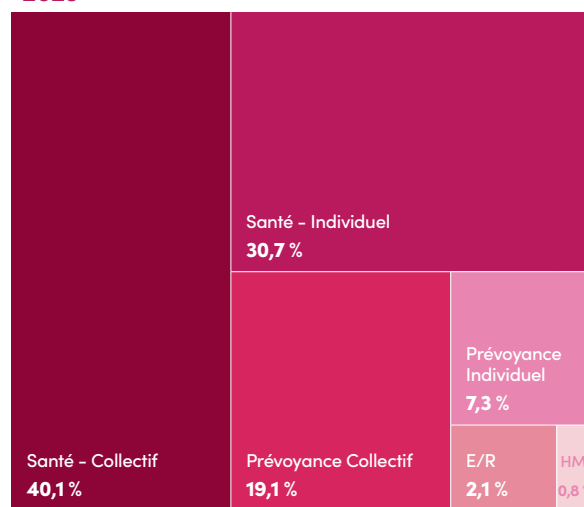
Structure du chiffre d'affaires

2024



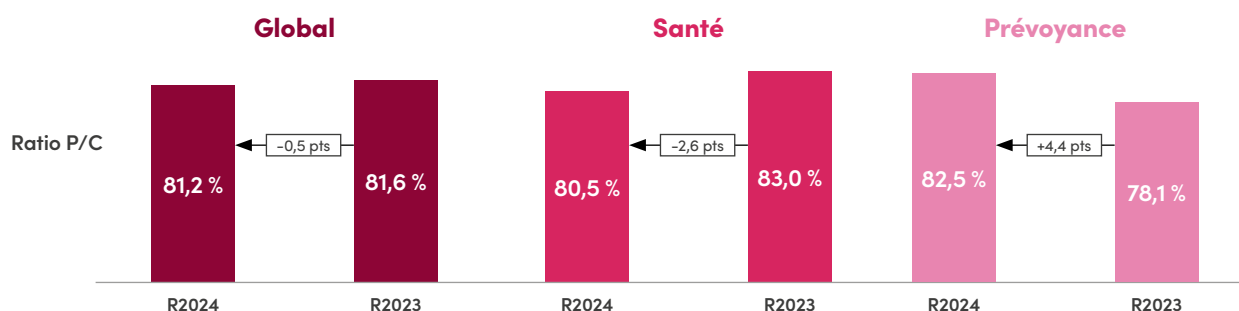
- Santé - Individuel 31,0 %
- Santé - Collectif 42,1 %
- Prévoyance Individuel 7,1 %
- Prévoyance Collectif 19,2 %
- E/R 0,7 %
- HMI 0 %

2023



- Santé - Individuel 30,7 %
- Santé - Collectif 40,1 %
- Prévoyance Individuel 7,3 %
- Prévoyance Collectif 19,1 %
- E/R 2,1 %
- HMI 0,8 %

La marge technique nette des activités d'assurance s'élève à 812 M€ en 2024 contre 753 M€ en 2023, soit une progression de + 8 % sur l'exercice. Le P/C du périmètre consolidé net de réassurance s'élève à 81,2 % contre 81,6 % en 2023. Cette évolution est liée notamment aux effets positifs des renouvellements sur les portefeuilles santé et prévoyance et par le développement des affaires nouvelles en prévoyance collective. La constitution d'une provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-Vie en 2024 dans le cadre de l'engagement de redistribution auprès des adhérents en santé, la dégradation de la sinistralité en décès et la sortie des portefeuilles Carel et Mutex Union impactent également le taux de redistribution.



Le chiffre d'affaires des autres activités est porté par la filiale immobilière Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie, et s'élève à 11 M€ de revenus locatifs dans la continuité de 2023.

Les frais de fonctionnements nets s'élèvent à 834 M€ en 2024 contre 801 M€ en 2023. L'ensemble des entités du périmètre consolidé veille à la maîtrise de ses frais de gestion, comme en témoigne l'évolution du taux de frais de gestion passant de 19,5 % à 19,3 % sur 2024. Pour Harmonie Mutuelle, le taux de frais de gestion santé reste stable (17,2 % vs 17,1 % en 2023).

Le résultat d'exploitation s'améliore significativement (-22 M€ en 2024 contre -48 M€ en 2023) consolidant ainsi son modèle singulier et robuste fondé sur la santé et la prévoyance. Le ratio combiné consolidé s'améliore également et s'établit à 100,5 % contre 101,2 % en 2023.

Le résultat financier net des intérêts techniques est en hausse (166 M€ en 2024 contre 151 M€ en 2023) grâce à un taux de rendement comptable en amélioration sur la période.

Le résultat exceptionnel ressort positif (17 M€) principalement sous l'impact de la cession par Mutex des actifs de l'outil de prévoyance au GIE SIHM et de la cession du portefeuille Carel.

Le résultat du périmètre consolidé est en hausse par rapport à 2023 et s'élève à 99 M€. Il s'appuie sur la progression du résultat d'exploitation, du résultat financier et de la baisse de la charge d'impôt. Cette dernière diminue sur l'exercice en raison d'un impact moins important en 2024 du taux technique Non-Vie.

Les intérêts minoritaires s'établissent à 26 M€ en 2024 et représentent la part du résultat de la filiale Mutex SA détenu par les minoritaires, soit 33,33 % par VYV Invest et 3 % détenu par la MGEN (entités appartenant au Groupe VYV).

2.6 | ÉLÉMENTS BILANTIELS

Bilan - Actif

En M€	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres actifs incorporels	53	45	9
Placements des entreprises d'assurance	9 542	10 039	-496
Placements des autres entreprises	6	6	0
Part des cessionnaires et rétrocess. dans les provisions techniques	1 102	1 072	30
Créances	1 247	1 211	36
Autres actifs	33	36	-3
Comptes de régularisation	715	683	32
TOTAL ACTIF	12 700	13 092	-392

Bilan - Passif

En M€	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fonds propres	1 872	1 780	92
Intérêts minoritaires	327	422	-96
Passifs subordonnés	160	160	0
Provisions techniques brutes	7 921	8 296	-374
Provisions pour risques et charges	104	56	48
Autres dettes	2 187	2 230	-43
Compte de régularisation	129	148	-19
TOTAL PASSIF	12 700	13 092	-392

Au 31 décembre 2024, le total du bilan s'élève à 12 700 M€ contre 13 092 M€ en 2023, impacté par la sortie des portefeuilles Mutex Union et Carel. Les principaux postes comptables sont détaillés dans les tableaux suivants.

PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En M€	Valeur brute 31/12/2024	Valeur Nette 31/12/2024	Valeur de réalisation 31/12/2024	Plus value latente 31/12/2024	Valeur brute 31/12/2023	Valeur Nette 31/12/2023	Valeur de réalisation 31/12/2023	Plus value latente 31/12/2023
Placements immobiliers	709	522	650	127	505	324	454	130
Placements dans les entreprises liées	420	413	840	428	874	866	1 411	545
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	3	3	0	2	2	2	0
OPCVM de titres à revenus fixes	256	256	270	15	112	112	122	10
OPCVM de titres à revenus variables	1 712	1 693	2 140	447	1 881	1 869	2 276	407
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	6 118	6 107	6 549	443	6 181	6 170	6 664	494
Autres prêts et effets assimilés	3	3	3	0	4	4	4	0
Dépôts auprès des cédants	88	88	88	0	53	53	53	0
Autres dépôts, cautionnements et placements	416	412	412	0	603	598	600	2
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (hors placements représentant des engagements en uc)	9 724	9 497	10 957	1 460	10 215	9 998	11 586	1 588
Placements représentant des engagements en uc		45				41		
TOTAL PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE		9 542				10 039		

La valeur nette au bilan des placements financiers (hors placements représentant des engagements en unités de compte) s'établit à 9 497 M€, soit 75 % du total de l'actif des entités du périmètre consolidé. Les obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi que les OPCVM à revenus variables représentent une grande partie des placements, à hauteur de 82 %. La répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif.

Par ailleurs, les plus-values latentes du périmètre consolidé s'élèvent à 1 460 M€ en 2024 appuyant la solvabilité de l'ensemble face à ses engagements envers les assurés. La baisse par rapport à 2023 s'explique par la sortie en 2024 du portefeuille avec Mutex Union.

FONDS PROPRES

En M€	Fonds d'établissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres fonds	Part Groupe	Minoritaires	Total
Fonds propres consolidés 31/12/2023	1 447	304	28	0	1 780	422	2 202
Affectation de résultat		28	-28		0		0
Résultat			99		99	26	125
Autres mouvements	1	-7		0	-7	-122	-128
FONDS PROPRES CONSOLIDÉS 31/12/2024	1 448	325	99	0	1 872	327	2 199

Les capitaux propres du périmètre consolidé s'élèvent à 1 872 M€ contre 1 780 M€ en 2023. L'augmentation s'explique principalement par le résultat net du groupe sur l'exercice pour 99 M€.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires, représentent la part du résultat et des réserves de Mutex détenu par les minoritaires, et s'élèvent à 327 M€, soit - 96 M€ par rapport à 2023 en raison du résultat de l'exercice attribué aux minoritaires pour 26 M€, diminué du montant du résultat 2023 distribué sous forme de dividendes et impacté par l'acquisition en 2024 par Harmonie Mutuelle des parts supplémentaires de Mutex.

PROVISIONS TECHNIQUES

En M€	31/12/2024	31/12/2023
Provisions d'assurance - vie	3 373	4 084
Provisions pour prestations à payer - vie	422	351
Provisions pour participation aux excédents et ristournes - vie	63	44
Provision pour égalisation - vie	50	88
PROVISIONS TECHNIQUES - VIE	3 908	4 568
Prov. pour cotisations non acquises - non vie	23	22
Provisions pour prestations à payer - non vie	984	895
Provisions pour participation aux excédents et ristournes - non vie	107	24
Provisions pour égalisation - non vie	235	220
Autres provisions techniques - non vie	2 620	2 525
PROVISIONS TECHNIQUES - NON VIE	3 969	3 686
Provisions techniques uc	44	41
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	7 921	8 296

Les provisions techniques brutes s'élèvent à 7 921 M€ au 31 décembre 2024 et représentent 62 % du total du passif des entités du périmètre consolidé. Les provisions techniques Vie participent à hauteur de 50 % du total des provisions et 50 % pour les provisions techniques Non-Vie. La hausse des provisions en lien avec l'activité Non-Vie (garanties santé et petite prévoyance) est liée à la croissance de l'activité prévoyance, partiellement compensée par l'impact favorable de la hausse des taux en prévoyance et dépendance. La diminution des provisions en lien avec l'activité Vie s'explique par la baisse des provisions épargne et retraite qui fait principalement suite à la sortie des portefeuilles Carel et acceptation Mutex Union.

2.7 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Intégration fiscale

À compter du 1^{er} janvier 2025, et dans le cadre de son développement stratégique, l'UMG Groupe VYV a décidé de mettre en place un groupe d'intégration fiscale conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette intégration permettra la consolidation des résultats fiscaux avec ceux des autres entités du groupe et impliquera le dépôt de la première déclaration fiscale d'ensemble en mai 2026.

Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

La loi de finances 2025, votée le 6 février 2025, a mis en place une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes sociétés. Cette imposition exceptionnelle d'une durée d'un an ne concerne que les sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard d'euros. La contribution sera déterminée en fonction du bénéfice moyen de 2024 et 2025.

Acquisition de NOVEOCARE

En mars 2025, Harmonie Mutuelle est entrée en négociation exclusive en vue de l'acquisition de NoveoCare, société spécialisée dans la gestion de contrats d'assurance Santé et Prévoyance pour compte de tiers. Avec cette opération, Harmonie Mutuelle entend poursuivre son ambition de diversification de ses actifs de rendement en s'ouvrant à de nouveaux marchés. L'acquisition de cet acteur de premier plan de la gestion pour compte de tiers renforcerait sa proposition de services et de valeur, en la complétant d'un opérateur innovant en Santé et Prévoyance, qui répond aux besoins d'un marché en croissance, au service client reconnu et aux clients fidèles. Ce projet fera l'objet d'une procédure d'information et consultation des instances représentatives du personnel d'Harmonie Mutuelle et de NoveoCare avant l'éventuelle signature des accords définitifs. La réalisation effective de ce projet sera soumise à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.



COMPTES CONSOLIDÉS

3.1 | BILAN - ACTIF

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Actifs incorporels	53 489	44 837
Placements des entreprises d'assurance	9 497 278	9 997 930
– terrains et constructions	522 444	324 013
– placements dans les entreprises liées	412 726	866 089
– autres placements	8 473 807	8 754 781
– dépôts auprès des cédantes	88 302	53 047
Placements représentant des engagements en uc	45 126	40 854
Placements des autres entreprises	6 471	6 400
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 102 194	1 071 957
– part cessionnaires prov.- (v)	264 638	269 804
– part cessionnaires – (nv)	837 556	802 153
Créances	1 247 465	1 211 327
– Créances nées d'opération d'assurance, réassurance ou cessions en substitution	872 624	867 497
– créances sur les entreprises du secteur bancaire	48 548	76 334
– autres créances	326 294	267 496
Autres actifs	32 641	35 539
– autres immobilisations corporelles	32 641	35 539
Comptes de régularisation actif	715 161	682 982
TOTAL ACTIF	12 699 825	13 091 827

3.2 | BILAN - PASSIF

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres GROUPE	1 871 952	1 779 663
- fonds propre	1 871 682	1 779 393
- fonds de dotation sans droit de reprise ou capital	1 448 081	1 447 499
- fonds d'établissement avec droit de reprise	270	270
Intérêts minoritaires	326 851	422 392
- intérêts minoritaires - part dans les réserves	300 643	397 844
- intérêts minoritaires - part dans le résultat	26 209	24 547
CAPITAUX PROPRES	2 198 803	2 202 054
Passifs subordonnés	160 000	160 000
Provisions techniques brutes	7 877 060	8 254 658
- provisions d'assurance vie	3 907 741	4 568 195
- provisions d'assurance non vie	3 969 319	3 686 463
Provisions techniques uc	43 982	40 862
Provisions pour risques et charges et provisions réglementées	103 815	55 763
Autres dettes	2 186 708	2 230 046
- dettes nées des opérations d'assurance et de ré assurance	870 333	890 445
- dettes envers les entreprises du secteur bancaire	107 867	128 835
- Autres dettes	1 208 508	1 210 767
Comptes de régularisation passif et comptes de liaison	129 456	148 443
TOTAL PASSIF	12 699 825	13 091 827

3.3 | COMPTE DE RÉSULTAT

en k€	Activité Non vie	Activité Vie	Autres activités mutualistes (Livres 1 et 3)	Autres activités (SCI, SA/SAS, GIE, associations)	Intersectoriels	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
Cotisations émises	3 942 920	407 330			-39 072	4 311 178	4 111 887
Variation des cotisations non acquises	-407	0			0	-407	-7 835
COTISATIONS ACQUISES	3 942 513	407 330	0	0	-39 072	4 310 771	4 104 052
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	0	11 007	0	11 007	10 848
Autres produits d'exploitation	126 195	47 580	0	34 034	-135 678	72 130	57 496
Produits financiers nets de charges	150 282	128 067		-289	0	278 060	216 656
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTE	276 477	175 647	0	44 752	-135 678	361 198	285 000
Charges des prestations d'assurance	-3 383 624	-439 263			39 872	-3 783 015	-3 576 746
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-8 870	8 026			7 485	6 640	-31 806
Charges des autres activités			0	-43 947	0	-43 947	-46 622
Charges de gestion	-723 174	-100 332	0	0	128 249	-695 257	-660 630
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE	-4 115 668	-531 569	0	-43 947	175 606	-4 515 579	-4 315 804
Transferts intersectoriels	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	103 322	51 408	0	805	856	156 390	73 248
Autres produits nets non techniques						-11 505	30 033
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition						144 886	103 281
Résultat exceptionnel						15 200	18 911
Impôts sur le résultat						-34 931	-70 053
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ						125 155	52 139
Intérêts minoritaires						-26 209	-24 547
RESULTAT NET (part du groupe)						98 946	27 591

3.4 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

en k€	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements contractuels	481 929	474 755
Autre engagements reçus	265 443	282 904
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Avals, cautions et garanties de crédits	7 544	7 627
Autres engagements donnés	313 260	372 416



Credit photo : Studio Tonelli

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 | FAITS SIGNIFICATIFS

Les faits significatifs sont présentés dans la partie 2.4 du présent rapport.

4.2 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation est volontaire, avec pour objectif de présenter des états consolidés reflétant l'activité santé et prévoyance d'Harmonie Mutuelle et sa filiale Mutex SA. Les structures sont liées à Harmonie Mutuelle (siège social : 143 rue Blomet à Paris), l'entité consolidante, par des liens capitalistiques. Le périmètre regroupe deux entités, sa principale filiale d'assurance MUTEX SA (siège social : 140 avenue de la République à Chatillon) et sa filiale détenant son patrimoine immobilier, Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (siège social : 143 rue Blomet à Paris).

En fonction des prises de participation et des modes de détention (directe et indirecte), il est déterminé des pourcentages de contrôle et d'intérêt. Le pourcentage de contrôle (% de droits de vote) sert à établir les chaînes de contrôle, et donc à déterminer le périmètre de consolidation. Le périmètre de consolidation se détermine exclusivement en fonction du niveau de contrôle politique, et non financier. Le pourcentage de contrôle permet également de déterminer la méthode de consolidation. Le pourcentage d'intérêt représente la fraction des droits aux bénéfices (ou quotes-parts de pertes), se matérialisant en général par la répartition du dividende, et le cas échéant, des bonis (malis) de liquidation de l'entreprise. Il reflète le droit « financier » ou « pécuniaire » du périmètre consolidé dans ses filiales et participations.

Toutes les structures, au vu des pourcentages de contrôle, font l'objet d'une intégration globale.

FORME JURIDIQUE	STRUCTURE	MÉTHODE D'INTÉGRATION	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	ÉVOLUTION / COMMENTAIRE
UNIONS / MUTUELLES / STRUCTURES CAPITALISTIQUES ASSURANCE COMBINÉES					
Livre 2	Harmonie Mutuelle	Intégration Globale	100,00 %	100,00 %	Membre de l'UMG
SA	MUTEX SA	Intégration Globale	63,67 %	63,67 %	Augmentation de 12,3 % de la détention par Harmonie Mutuelle
AUTRES ENTITÉS RATTACHÉES AUX SOCIÉTÉS D'ASSURANCE					
SAS	Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie	Intégration Globale	100,00 %	100,00 %	

4.3 | PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes appelés « comptes consolidés » sont des comptes compilés. Les états comptables compilés sont établis, de façon volontaire, selon un référentiel ad hoc établi selon les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance, et en particulier sur le règlement 2020-01 de l'ANC. Les états présentent toutefois des dérogations à ce règlement : le périmètre est limité aux seules entités présentées dans la partie 4.2 du présent rapport. Toute autre entité, quel que soit leur pourcentage de détention, est exclue. Par ailleurs, les comptes sont présentés sans harmonisation des taux techniques (maintien des positions sociales). Les informations relatives aux impôts différés, à la rémunération des dirigeants, à la charge d'impôt et aux honoraires des commissaires aux comptes ne sont pas présentées. Les comptes sociaux à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat consolidé, ont été tenus selon les principes de continuité d'exploitation, de séparation des exercices et dans le respect du principe de prudence. Les postes d'actif et de passif du bilan, les postes de charges et de produits du compte de résultat, sont inscrits sans compensation.

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils étaient connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.

DURÉE DES EXERCICES - DATE DE CLÔTURE

La durée des exercices des entités du périmètre est de 12 mois. La date de clôture de l'ensemble des entités entrant dans le périmètre de consolidation est conforme à la date de clôture de la structure consolidante, soit le 31 décembre 2024. Les comptes consolidés du rapport sont établis au 31/12/2024.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les structures entrant dans le périmètre de consolidation sont des structures qui sont liées à la structure mère par des liens capitalistiques significatifs. La méthode de consolidation retenue pour l'établissement des comptes consolidés est l'intégration globale. Cette dernière consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante, les éléments des comptes sociaux des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations intra-groupes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont valorisés sur la base de la différence entre le coût d'acquisition des titres (prix convenu et frais accessoires) et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise (juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiés) à la date d'acquisition. En application du règlement ANC 2015-07, applicable depuis le 01/01/2016, les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. En revanche, pour les sociétés acquises avant 2016, les plans d'amortissement sont maintenus. Si la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Une fois l'écart d'acquisition calculé et comptabilisé, il peut être corrigé pendant un délai dit « d'affectation », c'est à dire jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Concernant, les écarts d'acquisition négatifs, ceux-ci sont comptabilisés en « provision pour risques et charges » et sont repris en « produit exceptionnel ». Pour Mutex, s'agissant d'acquisitions successives en 2012, 2017 et 2024, les écarts d'acquisition ont été repris respectivement sur 15 ans, 10 ans et 3 ans jusqu'au 31/12/2026.

LES PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos et couverture (façade et toitures), lots techniques (ascenseurs, traitement de l'air), second œuvre (aménagement intérieurs...).

Les immeubles et leurs travaux sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques. Ces durées d'amortissement pour un même composant peuvent varier suivant la catégorie de l'immeuble (immeuble en pierre de taille, construction plus légère, immeuble de placement ou immeuble d'exploitation...) et les usages de la région (Paris, ville de province...). Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux ont été conservées en consolidation (pas de retraitement d'homogénéisation). Il n'a pas été relevé d'écart significatif pour un même type d'immeuble au sein d'une même région.

CATÉGORIES	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	10 à 50 ans linéaire
Clos et couverture	12 à 40 ans linéaire
Lots techniques	10 à 25 ans linéaire
Second Œuvre	3 à 25 ans linéaire

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments sont non réévalués. En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque le bien ne sera pas détenu durablement (cession envisagée à court ou moyen terme).

LES PLACEMENTS MOBILIERS

Les placements mobiliers regroupent les titres cotés et non cotés (notamment les titres de participation détenus dans des sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité), les SICAV et les parts de fonds communs de placement, les obligations cotées et non cotées, les prêts accordés, ainsi que les avances et les dépôts.

Leur valeur d'inscription à l'actif correspond à leur valeur d'achat ou leur valeur nominale. Les cessions sont traitées selon la méthode « FIFO » (first in, first out) pour les valeurs mobilières de placement.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : dernier cours coté du jour de l'inventaire,
- Titres non cotés : valeur vénale si connue, ou estimation selon la dernière situation nette connue,
- SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire,
- Autres placements : valeur comptable éventuellement dépréciée.

Concernant les prêts, les avances et les dépôts, une dépréciation est évaluée dès lors qu'il est estimé que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts ou remboursement du capital.

LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DURABLE

Elle a pour objectif de couvrir les moins-values latentes des placements mobiliers et immobiliers, dans le cas où elles présentent un caractère durable. Cette provision ne concerne que les entités soumises au Plan Comptable Assurance.

La règle retenue au niveau du périmètre consolidé pour évaluer le caractère durable de la dépréciation est conforme aux recommandations du CNC selon l'avis du 18/12/2002 et l'avis n° 2006-07 du 30/06/2006 : une provision est constatée en comptabilité dès lors qu'un fonds ou un titre action a été en situation de moins-value d'au moins 20 % sur une période consécutive de 6 mois par rapport à sa valeur comptable. Les méthodes de provisionnement sont homogènes et conformes à la règle du périmètre consolidé.

À noter : l'absence de provision ne dispense pas d'une analyse sur le caractère garanti ou non du capital dans la situation de titres détenus en moins-values latentes.

LES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition, servant de base de calcul aux amortissements. En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

ACTIFS INCORPORELS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Droit au bail	sur la durée du Bail
Logiciels informatiques	3 à 7 ans linéaire
Fond de Commerce	Non amortis

ACTIFS CORPORELS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Aménagements, agencements	3 à 25 ans linéaire
Matériel et outillage	2 à 25 ans linéaire
Matériel médical	5 à 20 ans linéaire
Mobilier	3 à 20 ans linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans linéaire
Autres Immobilisations corporelles	3 à 15 ans linéaire

LES CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et n'appellent pas de commentaire particulier. Des provisions ont été constituées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances étaient susceptibles de donner lieu.

ÉVALUATION DES PRINCIPALES PROVISIONS TECHNIQUES

Évaluation des provisions pour prestations à payer

Cette provision représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut une majoration pour les frais de gestion déterminée en fonction d'un taux de frais réels observés.

Évaluation des provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité), et aux risques attentats et climatiques. Elles ont fait l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés lorsqu'elles ne sont pas contractuelles.

Évaluation des provisions mathématiques

Elles représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur d'une part, et par les assurés d'autre part, en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Elles sont comptabilisées au passif du bilan et sont représentées par des actifs réglementés.

Évaluation des provisions globales de gestion

Cette provision est destinée à faire face aux charges de gestion futures des contrats, non couvertes par ailleurs. La règle du périmètre consolidé pour le calcul de la provision globale de gestion s'applique sur des ensembles homogènes de contrats (« type de contrats »), en utilisant le taux de rendement prévisionnel des placements, estimé de manière prudente (contrairement à un taux réglementaire dans les comptes sociaux).

Évaluation des provisions pour participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices est calculée sur toutes les garanties Vie à l'exclusion des contrats collectifs d'assurance décès. Le calcul réglementaire de la participation aux bénéfices est le suivant :

Montant minimal de la participation aux bénéfices =

- + 90 % du compte technique Vie,
- + 85 % du compte financier Vie,
- + 100 % du solde de réassurance cédée.

La mutuelle ou l'assureur peut décider de distribuer plus que le montant minimum. Le cas échéant, certains retraitements de consolidation, génèrent également des retraitements de participation aux bénéfices. Le taux de participation aux bénéfices, est un taux moyen sur 3 ans calculé de la manière suivante : Charge de Participation aux Bénéfices versée en intérêts techniques dans les Provisions Mathématiques + Charge de Participation aux Bénéfices comptabilisée en participations aux excédents) / Produits financiers nets de l'exercice.

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-Vie comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un « fonds spécial ». Par ailleurs, l'application de la résolution votée par l'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelle en juin 2020, consistant à redistribuer les résultats aux adhérents lorsque le P/C Santé est inférieur à 80 %, conduit à doter en 2024 la provision dite de « Redistribution » pour la première fois depuis sa mise en place pour un montant de 84 M€. La ristourne de cotisation doit être mise en application dans les 2 ans suivant l'approbation des comptes de l'exercice en Assemblée Générale. La provision pour ristournes « Médiateur », faisant suite de la décision de la Cour d'appel de Paris qui a condamné les laboratoires Servier à payer à Harmonie Mutuelle 8,5 M€ au titre des préjudices subis dans l'affaire du Mediator, avait quant à elle été dotée fin 2023 et est maintenue dans les comptes en 2024.

Évaluation des frais d'acquisition (Non-Vie)

L'objectif est de s'assurer que le calcul des frais d'acquisition reportés en activité Non-Vie est effectué sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ces frais sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés. Si tel est le cas, les frais d'acquisition reportés ne font pas l'objet de retraitement.

Évaluation des frais d'acquisition (Vie)

Les retraitements à opérer sont les suivants :

- Annulation des frais d'acquisitions reportés et provisions pour frais d'acquisition reportés,
- Enregistrement dans les comptes consolidés des charges d'acquisition à étaler.

En effet, les coûts d'acquisition de la production nouvelle ne sont pas toujours couverts par les produits de l'année (prélèvements sur primes essentiellement). Lorsque les commissions sont escomptées, les produits de l'année considérée ne suffisent pas à couvrir ces coûts, qui sont couverts par les marges futures des contrats concernés.

Le principe comptable retenu en consolidation consiste, après avoir estimé le résultat prévisionnel du contrat hors frais d'acquisition, à répartir annuellement ces frais d'acquisition au prorata du résultat annuel rapporté au résultat total. Dans le cas où le résultat futur ne permet pas de couvrir les frais d'acquisition, la perte ainsi calculée doit être immédiatement provisionnée.

Il n'y a pas de comptabilisation de frais d'acquisition reportés ou de provision pour frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des entités consolidées.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont inclus dans le poste « Provisions pour risques et charges ». À noter que Mutex SA a externalisé son engagement sur un fonds. Les engagements provisionnés dans les comptes consolidés sont nets de la valorisation de ces fonds externalisés.

Le calcul de la provision a été effectué en tenant compte des paramètres suivants :

- Âge de départ 60 ans + progression de X mois (selon date de naissance) jusqu'à 64 ans,
- Dernière table de mortalité retenue INSEE TD-TV 19-21,
- Âge moyen de début de carrière : 20 ans pour les non-cadres, 23 ans pour les cadres,
- Taux de rotation du personnel basé sur le taux réel moyen des départs volontaires sur 3 ans et par tranches d'âges,

- Coefficient de revalorisation des salaires basé sur le taux réel moyen des évolutions sur 3 ans et par tranches d'âges,
- Taux d'actualisation (Taux Moyen de rendement des Obligations sur 18 mois) 3,27 %.

Sont également comptabilisés, les engagements de retraite liés aux régimes à prestations définies (article 39 du code général des impôts). La provision a été évaluée selon les paramètres suivants : âge de départ 65 ans, table de mortalité INSEE TGM05, taux d'actualisation 3,27 %, taux de revalorisation des salaires 1 %.

Le périmètre consolidé n'a pas retenu l'option offerte par la révision de novembre 2021 de la recommandation 2013-02. L'Autorité des normes comptables (ANC) autorise une méthode alternative d'amortissement, qui conduit à une baisse des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Provisions pour gros travaux

Seules les provisions concernant les programmes d'entretien et d'adaptation planifiés pour les 5 années à venir ont été maintenues au bilan consolidé.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan. Les opérations réalisées par le périmètre consolidé, peuvent entraîner des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôts qui sont qualifiés de différés. Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte ; en revanche, et par mesure de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération a une forte probabilité de se réaliser à horizon moyen-terme, en raison d'un bénéfice imposable attendu. Les taux d'impôt différé utilisés sont 25 % ou 25,83 % (pour les entités soumises à la contribution additionnelle).

4.4 | PRINCIPAUX RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

RETRAITEMENTS D'HOMOGENÉITÉ DES COMPTES

Les retraitements dans un but d'homogénéité, ne sont effectués que lorsqu'ils revêtent un caractère significatif. Des retraitements ont ainsi été opérés au titre des :

Écarts de réévaluation

Au sein du périmètre consolidé, Harmonie Mutuelle a fait l'objet de réévaluation par le passé. Ces réévaluations reprises par Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie sont retraitées et annulées dans les comptes consolidés pour les montants les plus significatifs. Les éventuelles dépréciations comptabilisées dans le cadre spécifique de la réévaluation sont également annulées dans les comptes consolidés.

RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

Annulation les provisions d'égalisation Vie et Non-Vie non contractuelles

Comptabilisées dans les comptes sociaux, ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité), et les risques attentats et climatiques.

Annulation de la réserve de capitalisation (activité majoritairement Vie)

Elle est comptabilisée dans les comptes sociaux de Mutex SA. Cette réserve est destinée à couvrir la perte éventuelle sur cession des placements obligataires désignés comme étant des « titres amortissables ». Les reprises ou dotations de cette réserve dans les comptes sociaux sont annulées dans le résultat consolidé de l'exercice. À noter que le mécanisme de réserve de capitalisation n'existe plus dans les structures exerçant une activité majoritaire en Non-Vie (Harmonie Mutuelle).

Annuler les amortissements dérogatoires, comptabilisés dans les comptes sociaux

Ces amortissements sont constatés pour la seule application de la législation fiscale. Les reprises ou dotations de l'exercice sont donc annulées dans le résultat consolidé de l'exercice.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES INTERSECTORIELLES

Toutes les opérations internes au périmètre consolidé sont éliminées. Les éléments du compte de résultat et du bilan sont présentés avant éliminations intersectorielles.

4.5 | CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION

CHANGEMENT DE RÈGLES COMPTABLES

Néant.

CHANGEMENT DE RÈGLES D'ÉVALUATION

Néant.

CHANGEMENT DE RÈGLES DE PRÉSENTATION

Néant.

4.6 | NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS INCORPORELS

En k€	Valeur brute 2023	Mvts Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 2024	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2024
Frais d'établissement	7					7	-7	
Frais de recherche et développement	763					763	-763	
Concessions, Marques et Logiciels	217 261		27 460	-3		244 717	-191 800	52 917
Droit au bail	8 979			-347		8 633	-8 270	363
Fonds de commerce	30 000					30 000	-30 000	
Autres immobilisations incorporelles	23 060		153	-10 340		12 873	-12 663	210
Écarts d'acquisition								
ACTIFS INCORPORELS	280 069		27 613	-10 690		296 993	-243 503	53 489

Les actifs incorporels nets sont essentiellement composés de concessions, marques et logiciels.

PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Terrains et constructions

En k€	Valeur brute 2023	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 2024	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2024
Parts de sociétés à objet foncier	130 080	750		200 446	331 276	-2 927	328 350
Immeubles hors exploitation bâtis	706		-706				
Parts SCI non cotées Hors exploitation	13 824				13 824	-1 815	12 009
Immeubles d'exploitation	319 834		-5 235	3 417	318 016	-181 647	136 368
Titres de participation SCI Exploitation	1 813				1 813		1 813
Terrains affectés à une construction	32 568		-300		32 268		32 268
Immeubles d'exploitation en cours	6 529	9 630		-4 523	11 636		11 636
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	505 353	10 380	-6 241	199 341	708 833	-186 389	522 444

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de consolidation.

Autres placements

En k€	Montant brut 2024	Provision / dépréciation	Montant net 2024	Prov./ Dépré. Dot. de l'exercice	Prov./ Dépré. Rep. de l'exercice
Placements des entreprises liées et lien de participation	419 825	-7 099	412 726		621
Autres placements	8 595 412	-33 303	8 562 108	-6 830	640
TOTAL	9 015 237	-40 402	8 974 835	-6 830	1 261

Placements des entreprises liées et lien de participation (hors immobilier)

* Capital social, capitaux propres et résultat – Réel N-1

SOCIÉTÉ	Siège social	% détention du capital	Capital social (en k€)	Capitaux propres (en k€)	Résultat dernier exercice (en k€)	Valeur nette comptable (en k€)	Valorisation de la participation (en k€)
IPS SAS *	143, rue Blomet – 75015 PARIS	100,00 %	1	7	6	1	1
IMPLIKE	143 rue Blomet 75015 PARIS	100,00 %	1 000	1 000	0	1 000	1 000
GIE SYNERGIE MUTUELLES *	6, rue brindejone les moulinais – 31500 TOULOUSE	81,04 %	617	617	0	500	500
HM VYV INNOVATION *	143, rue Blomet – 75015 PARIS	79,98 %	9 810	8 312	-721	18 244	18 244
BAUDOUIN *	LD Prince – 49290 CHADEFONDS-SUR-LAYON	53,19 %	512	356	19	0	0
FONCIERE HGO *	29, quai François Mitterand – 44200 NANTES	52,86 %	100 079	102 368	1	59 726	67 715
HOSPI GRAND OUEST *	29, quai François Mitterand – 44200 NANTES	45,09 %	51 033	18 253	-8 317	16 394	16 394
VYV INVEST *	62-68, rue Jeanne d'Arc – 75013 PARIS	21,94 %	473 231	431 922	5 169	108 789	134 251
FINANCE CONSEIL SYF SAS *	45 av du Gresille – 49000 ANGERS	20,65 %	53	7 614	-1 662	4 988	4 990
UMR SA *	12, Rue des Cornulier 44000 NANTES	3,00 %	247 669	313 405	18 436	5 931	5 931
EGAS SAS*	3, square Max Hymans – 75748 PARIS	2,00 %	21 400	14 478	-1 407	650	628

État récapitulatif des placements Assurance dans l'OCDE (y compris immobilier)

En k€	Valeur brute 31/12/2024	Valeur Nette 31/12/2024*	Valeur de réalisation 31/12/2024	Plus value latente 31/12/2024	Valeur brute 31/12/2023	Valeur Nette 31/12/2023	Valeur de réalisation 31/12/2023	Plus value latente 31/12/2023
Placements immobiliers	708 833	522 444	649 822	127 379	505 353	324 013	453 964	129 951
Placements dans les entreprises liées	419 825	412 726	840 321	427 595	873 809	866 089	1 411 430	545 341
Actions et Autres Titres à revenu variable	2 661	2 606	2 892	286	1 664	1 609	1 875	266
OPCVM de titres à revenus fixes	255 539	255 539	270 378	14 840	111 973	111 973	121 918	9 945
OPCVM de titres à revenus variables	1 711 869	1 693 242	2 140 362	447 120	1 881 381	1 869 439	2 276 181	406 742
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	6 117 581	6 662 891	6 549 486	-113 406	6 181 425	6 169 917	6 664 230	494 313
Autres prêts et effets assimilés	3 384	3 384	3 384	0	3 648	3 648	3 649	1
Dépôts auprès des cédants	88 302	88 302	88 302	0	53 047	53 047	53 047	0
Autres dépôts, cautionnements et placements	416 076	412 244	412 244	0	602 523	598 195	599 872	1 677
Placements des entreprises d'assurance (hors placements représentant des engagements en uc)	9 724 070	10 053 378	10 957 191	903 813	10 214 823	9 997 930	11 586 166	1 588 236
Total des placements cotés	6 094 318	6 639 628	5 957 815	-681 813	6 148 162	6 136 654	7 111 501	974 848
Total des placements non cotés	3 629 752	3 413 750	4 999 376	1 585 626	4 066 661	3 861 276	4 474 665	613 389
Part des placements d'assurance Non Vie	5 158 072	5 328 923	5 909 330	580 407	4 838 182	4 798 285	5 630 938	832 653
Part des placements d'assurance Vie	4 565 998	4 724 455	5 047 861	323 406	5 376 641	5 199 645	5 955 228	755 583

(*) ce poste comprend les primes et décotes sur valeurs amortissables

Placements des autres entreprises

En k€	Valeur brute 31/12/2023	Mvts de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2024	Dépréciation	Valeur nette 31/12/2024
Placements des autres entreprises	6 403	0	136	-68	0	6 471	0	6 471
TOTAL	6 403	0	136	-68	0	6 471	0	6 471

Les placements des autres entreprises concernent HMFLV et comprennent les parts de SCPI et les dépôts versés aux propriétaires.

PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

En k€	Solde 31/12/2023	Dotation	Reprise	Autres mvts	Solde 31/12/2024
Prov. d'assurance Vie	94 103	97 881	-104 016	1 251	89 219
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	115 950	112 918	-64 004	-1 251	163 613
Prov. pour égalisation	53 082	53 401	-104 219	0	2 264
Autres prov. techniques Vie	6 669	9 542	-6 669	0	9 542
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	269 804	273 742	-278 908	0	264 638
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	192 000	191 474	-206 853	80	176 701
Prov. pour égalisation	44 957	46 007	-28 466	0	62 497
Autres prov. techniques Non-vie	565 197	595 930	-562 769	0	598 357
PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	802 153	833 411	-798 088	80	837 556
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECHNIQUES	1 071 957	1 107 153	-1 076 996	80	1 102 194

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques est constituée de provisions techniques réassurées auprès d'organismes extérieurs.

CRÉANCES

Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En k€	Brut 31/12/2024	Provisions	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Cotisations acquises non émises	313 544		313 544	252 150
Créances Assurés	393 484	-61 611	331 872	369 094
Intermédiaires d'assurances	23 967		23 967	32 705
Comptes courants des co-assureurs	89 234	-1 130	88 104	106 767
Autres Tiers	3 187		3 187	3 187
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	823 417	-62 741	760 675	763 904
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	14 944		14 944	24 498
Comptes courants des cédants et rétrocedants	97 005		97 005	79 095
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	111 948		111 948	103 593
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	935 365	-62 741	872 624	867 497

Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En k€	Brut 31/12/2024	Provisions	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	48 548		48 548	76 334

Ce poste comprend l'ensemble des positions bancaires débitrices des entités du périmètre consolidé.

Autres créances

En k€	Brut 31/12/2024	Provisions	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Personnel & comptes rattachés	263		263	782
Sécurité Sociale & autres organismes	1 694		1 694	1 946
État & autres collectivités publiques	21 642		21 642	22 637
État impôt sur les sociétés	39 393		39 393	
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	58 130	-1 388	56 742	57 792
Débiteurs divers	167 333	-1 368	165 965	156 983
Impôts différés actifs	40 594		40 594	27 356
AUTRES CRÉANCES	329 049	-2 755	326 294	267 496

Échéanciers des créances brutes

En k€	Valeur brute 31/12/2023	Mouvement de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2024	Amortissements	Valeur nette 31/12/2024
Dépôts et cautionnements	45		23	-29		40		40
Autres immobilisations corporelles	133 020		5 527	-2 734	1 121	136 934	-104 332	32 602
ACTIFS CORPORELS	133 065		5 550	-2 762	1 121	136 974	-104 332	32 641

AUTRES ACTIFS

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Cotisations acquises non émises	313 544			313 544
Créances Assurés	389 509			389 509
Intermédiaires d'assurances	23 967			23 967
Comptes courants des co-assureurs	93 208			93 208
Autres Tiers	3 187			3 187
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	32 568			32 568
Comptes courants des cédants et rétrocedants	79 380			79 380
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	48 548			48 548
Personnel & comptes rattachés	263			263
Sécurité Sociale & autres organismes	1 694			1 694
État & autres collectivités publiques	21 642			21 642
État impôt sur les sociétés	39 393			39 393
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	14 556		43 574	58 130
Débiteurs divers	167 333			167 333
Impôt différé - actif	40 594			40 594
TOTAL CRÉANCES PAR ÉCHÉANCES	1 269 387		43 574	1 312 961

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En k€	Solde 31/12/2023	Variation	Solde 31/12/2024
Intérêts et loyers acquis et non échus	70 925	-2 809	68 115
Icne - prêts entreprises liées	433	-12	421
Frais d'acquisition reportés	9 838	-1 696	8 142
Charges constatées d'avance	6 812	-1 228	5 583
Autres comptes de régularisation - actif	18 302	18 994	37 296
Diff. prix de remboursement	576 673	18 930	595 603
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	682 982	32 179	715 161

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liées aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.

FONDS PROPRES

En k€	Fonds d'établissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres fonds	Part Groupe	Minoritaires	Total
Fonds propres consolidés 31/12/2023	1 447 499	304 302	27 591	270	1 779 663	422 392	2 202 054
Affectation de résultat		27 591	-27 591		0		0
Résultat			98 946		98 946	26 209	125 155
Autres mouvements	582	-7 238		0	-6 657	-121 749	-128 406
FONDS PROPRES CONSOLIDÉS 31/12/2024	1 448 081	324 655	98 946	270	1 871 952	326 851	2 198 803

PASSIFS SUBORDONNÉS

En k€	Solde 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Solde 31/12/2024
Emprunts obligataires subordonnés à durée déterminée	160 000				160 000
PASSIFS SUBORDONNÉS	160 000				160 000

PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Provisions d'assurance - vie	3 373 124	4 084 171
Provisions pour prestations à payer - vie	422 396	351 286
Provisions pour participation aux excédents et ristournes - vie	62 504	44 374
Provision pour égalisation - vie	49 717	88 364
Provisions techniques - vie	3 907 741	4 568 195
Prov. pour cotisations non acquises - non vie	22 548	22 141
Provisions pour prestations à payer - non vie	984 333	895 124
Provisions pour participation aux excédents et ristournes - non vie	107 244	23 928
Provisions pour égalisation - non vie	235 170	220 288
Autres provisions techniques - non vie	2 620 023	2 524 981
Provisions techniques - non vie	3 969 319	3 686 463
Provisions techniques uc	43 982	40 862
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	7 921 042	8 295 520

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En k€	Solde 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Solde 31/12/2024
Litiges	9 868	-446	-807		8 616
Indemnités départ en retraite	22 795	2 079	-709		24 166
Contrôles fiscaux et impôts					
Autres	5 409	1 751	-43		7 118
Écart d'acquisition net	17 690		-12 412	58 637	63 915
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	55 763	3 385	-13 970	58 637	103 815

Ces provisions relatent principalement les engagements sociaux, à savoir indemnités de départ en retraite, médailles du travail, et retraite complémentaire (Article 39), ainsi que les écarts d'acquisition négatifs. Elles enregistrent principalement :

- Les provisions pour litiges pour un montant de 8 616 k€, comprenant divers risques tels que des litiges RH, assurantiels ou fournisseurs.
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 24 166 k€, couvrant à la fois les engagements au titre des indemnités de départ en retraite et les engagements de retraite complémentaire, liés aux régimes à prestations définies (article 39 du code général des impôts).
- Les autres provisions pour un montant de 7 118 k€ comprenant les engagements au titre de la médaille du travail et la provision au titre des congés payés sur les arrêts maladie supérieurs à 90 jours.
- La provision pour écart d'acquisition négatif pour un montant net de 63 915 k€. L'écart d'acquisition négatif correspond à la différence entre la valeur des titres de Mutex S.A. et la quote-part de situation nette. En 2024, un nouvel écart d'acquisition a été enregistré pour un montant de 58 637 k€, suite au rachat par Harmonie Mutuelle des titres détenus par Mutex Union, et amorti sur 3 ans.

AUTRES DETTES

Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

En k€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Dettes Assurés	12 559	2 025	49	14 632
Intermédiaires d'assurances	12 606	413		13 019
C/C des co-assureurs	80 707	4 802		85 509
Autres Tiers	71 193	-9 243	356	62 306
DETTE NÉE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	177 065	-2 003	405	175 467
Dettes pour dépôt espèces	402 417	5 214		407 631
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	275 017	1 378		276 395
C/C cédants et rétrocédants - Autres	35 946	-25 176	71	10 840
DETTE NÉE D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	713 380	-18 584	71	694 866
DETTE NÉE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	890 445	-20 587	476	870 333

Échéancier des dettes des opérations d'assurance et de réassurance

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Dettes Assurés	14 632			14 632
Intermédiaires d'assurances	13 019			13 019
C/C des co-assureurs	85 509			85 509
Autres Tiers	62 306			62 306
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	175 467			175 467
Dettes pour dépôt espèces	407 631			407 631
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	276 395			276 395
C/C cédants et rétrocédants - Autres	10 840			10 840
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	694 866			694 866
TOTAL	870 333			870 333

Dettes envers les établissements du secteur bancaire

En k€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Emprunt auprès des établissements de crédit	120 974	-21 717		99 257
Concours bancaires	7 861	749		8 609
DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE	128 835	-20 968		107 867

Ce poste est essentiellement composé des dettes envers les établissements de crédit (emprunts).

Échéancier des dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Dettes établissements de crédit	22 211	67 434	9 613	99 257
Concours bancaires	8 609			8 609
TOTAL	30 820	67 434	9 613	107 867

Autres dettes

En k€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Dépôts & cautionnements reçus entités liées	402	-48		353
Autres emprunts et dettes assimilés autres	30	-4		26
Emprunts et dettes financières divers	432	-52		380
Dettes personnel et comptes rattachés	46 033	-1 247		44 785
Dettes des organismes sociaux	33 763	-3 584		30 178
État et autres collectivités publiques	136 984	-18 444	104	118 644
Comptes courants des entités liées	11 832	-4 340		7 492
Créditeurs divers	922 038	26 008	1 264	949 311
Fournisseurs factures non parvenues	2 526	-119	-531	1 876
Charges à payer	57 160	-1 328	10	55 842
Autres dettes	1 210 335	-3 054	848	1 208 128
TOTAL AUTRES DETTES	1 210 767	-3 106	848	1 208 508

Échéancier des autres dettes

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Dépôts & cautionnements reçus entités liées			353	353
TOTAL DÉPÔTS & CAUTIONNEMENTS REÇUS			353	353
Autres emprunts et dettes assimilés autres	26			26
TOTAL AUTRES EMPRUNTS, DÉPÔTS & CAUTIONNEMENTS REÇUS	26			26
Personnel & comptes rattachés	44 785			44 785
Sécurité Sociale & autres organismes	30 178			30 178
État & autres collectivités publiques	118 644			118 644
Comptes courants des entités liées & Autres comptes courants	2 492	5 000		7 492
Créditeurs divers	920 111	1 700	27 500	949 311
Fournisseurs factures non parvenues	1 876			1 876
Charges à payer	55 842			55 842
TOTAL AUTRES	1 173 928	6 700	27 500	1 208 128
TOTAL AUTRES DETTES	1 173 955	6 700	27 853	1 208 508

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En k€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Produits constatés d'avance	161	-45		116
Autres comptes de régularisation - passif	74 989	-1 710	679	73 958
Amort. des différences des prix de remboursement	73 294		-17 911	55 383
COMPTES DE RÉGULARISATION	148 443	-1 755	-17 232	129 456

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liés aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.

4.7 | NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

En k€	Non Vie	Vie	Autres Activités	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	130 978	72 792		203 770	65 791
Autres produits des placements	36 472	38 974	669	76 115	153 398
Produits provenant de la réalisation des placements	45 654	28 767		74 420	21 134
Ajustement ACAV (plus-values)		5 727		5 727	5 078
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-30 289	-6 719		-37 008	-12 832
Autres charges de placements	-6 186	-7 330	-958	-14 474	-10 508
Pertes provenant de la réalisation des placements	-26 347	-1 694		-28 040	-4 646
Ajustement ACAV (moins-values)		-2 451		-2 451	-761
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	150 282	128 067	-289	278 060	216 656

Ce poste correspond à la quote-part de résultat financier allouée au résultat technique.

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE DES « AUTRES ACTIVITÉS »

En k€	Solde 31/12/2024	% du total	Solde 31/12/2023	% du total	Variation 2024 / 2023	Variation en %
Achats et charges externes	-24 428	55,6 %	-22 239	47,7 %	-2 189	9,8 %
Charges de personnel	-5 775	13,1 %	-5 608	12,0 %	-166	3,0 %
Impôts et taxes	-3 369	7,7 %	-3 388	7,3 %	20	-0,6 %
Autres charges d'exploitation	-14	0,0 %	-3	0,0 %	-11	397,4 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	-10 362	23,6 %	-15 384	33,0 %	5 022	-32,6 %
TOTAL	-43 947	100,0 %	-46 622	100,0 %	2 675	-5,7 %

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	71	
Autres produits exceptionnels	32 448	23 418
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 519	23 418
Autres charges exceptionnelles	-17 319	-4 507
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-17 319	-4 507
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15 200	18 911

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité, qui ne se reproduiront pas de manière fréquente et régulière.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le montant de l'impôt sur les résultats s'élève à 34 931 k€ sur l'exercice contre 70 053 k€ en 2023.

4.8 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EFFECTIFS

L'effectif du périmètre consolidé s'élève en 2024 à 4 795 salariés et plus 5 600 salariés au sein de l'UES Harmonie Mutuelle.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Les événements postérieurs sont présentés dans la partie 2.7 du présent rapport.



Harmonie Mutuelle
143, rue Blomet - 75015 Paris
harmonie-mutuelle.fr



Harmonie
mutuelle
—
GROUPE **vyv**